

---

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****Groupe Arab Tunisian Bank**

Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, Nouredine HAJJI (AMC) et M Chiheb GHANMI (G.A.C).

## Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2011

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	45 423	108 122
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	515 736	572 406
Créances sur la clientèle	3	2 329 848	2 253 826
Portefeuille-titres commercial	4	1 079 111	806 725
Portefeuille d'investissement	5	216 661	162 629
Titres mis en équivalence	6	70 090	51 138
Valeurs immobilisées	7	65 533	63 398
Autres actifs	8	39 792	37 660
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 326 194</b>	<b>4 055 904</b>
<b>PASSIF</b>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	466 681	524 377
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 213 085	2 891 717
Emprunts et ressources spéciales	11	199 115	194 066
Autres passifs	12	29 759	26 015
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 908 640</b>	<b>3 636 175</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe		314 929	260 028
Résultats consolidé de l'exercice		34 869	56 401
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>449 798</b>	<b>416 429</b>
Part des minoritaires dans les réserves		<b>2 767</b>	<b>2 548</b>
Part des minoritaires dans le résultat		<b>989</b>	<b>753</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES</b>		<b>4 326 194</b>	<b>4 055 904</b>

**Etat des engagements hors bilan Consolidé****Exercice clos le 31 décembre 2011****(Unité : en 1000 DT)**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>		
Cautions, avals et autres garanties données	203 276	230 637
Crédits documentaires	438 127	230 010
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>641 403</b>	<b>460 647</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
Engagements de financement donnés	344 959	351 029
Engagements sur titres	2 793	4 368
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>347 752</b>	<b>355 397</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		
<b>Garanties reçues</b>	<b>756 921</b>	<b>632 486</b>

**Etat de résultat Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011**  
 (Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	14	145 287	134 166
Commissions (en produits)	15	33 481	33 694
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	62 973	68 589
Revenus du portefeuille d'investissement	17	10 170	7 075
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>251 911</b>	<b>243 524</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	100 438	94 054
Commissions encourues		3 803	4 578
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>104 241</b>	<b>98 632</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>147 670</b>	<b>144 892</b>
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(32 902)	(18 193)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(1 956)	(1 006)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 296	4 160
Autres produits d'exploitation		92	106
Frais de Personnel		(44 046)	(37 119)
Charges générales d'exploitation		(24 126)	(24 485)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 479)	(10 318)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>37 548</b>	<b>58 037</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		286	875
Impôt sur les bénéfices		(1 977)	(1 758)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>35 858</b>	<b>57 154</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>35 858</b>	<b>57 154</b>
<i>Part des minoritaires</i>		<b>989</b>	<b>753</b>
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>		<b>34 869</b>	<b>56 401</b>

**Etat des flux de trésorerie Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		338 949	371 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 944)	(210 483)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(39 493)	30 399
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(105 477)	(621 545)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		353 145	(136 601)
Titres de placement		(257 123)	29 678
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 453)	(34 101)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(35 492)	(28 019)
Impôt sur les sociétés		(2 814)	(392)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>10 298</b>	<b>(599 782)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		9 383	5 020
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(57 618)	(63 410)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(8 148)	(10 906)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(56 383)</b>	<b>(69 296)</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		-	67 500
Emission / Remboursement d'emprunts		(2 251)	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(41 930)	18 158
Dividendes versés		(17 492)	(15 319)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>(61 673)</b>	<b>68 088</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		122	52
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(107 636)	(600 938)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		106 609	707 547
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>21</b>	<b>(1 027)</b>	<b>106 609</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2011, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

### 2. Périmètre et méthodes de consolidation

#### 2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

#### 2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,65%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,76%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,89%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,27%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,86%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,45%
Axis Protégé	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,78%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	28,20%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	21,20%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,58%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,52%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,08%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	59,79%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

### 3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

##### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

### Provisions

#### ➤ *Provisions individuelles :*

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, l'Arab Tunisian Bank a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par l'Arab Tunisian Bank a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.

- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

### **Réservation des intérêts :**

Les produits consolidés en application des dispositions de la circulaire aux banques n° 2011-04 ont été réservés par la banque à hauteur de 1 872 KDT.

### **Classification des engagements :**

En application des dispositions de la circulaire n° 2011-04, les consolidations effectuées par la banque dans le cadre de la dite circulaire n'ont pas donné lieu à la classification des relations concernées en 2, 3 et 4 au sens de la circulaire n°91-24 ni à la révision de la classification attribuée à la relation au 31 décembre 2010. Ces consolidations ont concernés 59 relations ayant un engagement total au 31.12.2011 de 119 100 KDT.

#### ➤ ***Provisions sur éléments d'actifs :***

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

### **Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

#### **Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### **Le portefeuille-titres commercial**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

#### **Le portefeuille d'investissement**

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

#### **Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- 
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

#### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

#### **4. Méthodes spécifiques à la consolidation**

##### **Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

##### **➤ L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **➤ Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

##### **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

##### **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 5. NOTES EXPLICATIVES

*Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)*

### 3.1 ACTIF

#### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 45 423 KDT au 31 décembre 2011 contre 108 122 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 62 699 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	22 960	23 127
Compte courant BCT	22 414	84 947
I B S Transport de fonds	32	32
Compte courant postal	14	13
Traveller's Chèques	3	3
<b>Total</b>	<b>45 423</b>	<b>108 122</b>

#### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 515 736 KDT au 31 décembre 2011 contre 572 406 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 56 670 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
DAV auprès des banques	27 568	21 848
Prêts BCT	79 649	81 884
Prêts interbancaire	96 000	5 000
Prêts en devises	260 220	386 578
Prêts accordés aux établissements financiers	29 817	23 160
C.C.ste de leasing	6 110	8 750
Autres créances	5 050	10 350
Créances rattachées	569	551
Valeurs non imputées	10 753	34 285
<b>Total</b>	<b>515 736</b>	<b>572 406</b>

**Note 3 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde net de 2 329 848 KDT contre 2 253 826 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 76 022 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires débiteurs	262 017	262 366
Portefeuille Escompte	222 100	209 289
Crédits à la clientèle non échus	1 735 991	1 775 135
Créances douteuses et litigieuses	142 270	131 914
Produits à recevoir	22 330	19 488
Produits perçus d'avance	(2 266)	(3 266)
Créances impayées	144 667	11 317
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>2 527 109</b>	<b>2 406 243</b>
Avances sur placements à terme	4 084	9 281
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 781	1 845
Autres valeurs à imputer	352	53
Autres créances	3 189	1 755
<b>Total Autres créances</b>	<b>9 406</b>	<b>12 934</b>
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>2 536 515</b>	<b>2 419 177</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(39 030)	(26 413)
Provisions	(167 637)	(138 938)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(206 667)</b>	<b>(165 351)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>2 329 848</b>	<b>2 253 826</b>

**Note 4: Portefeuille-titres commercial**

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 1 079 111 KDT contre 806 725 KDT à fin 2010, soit une augmentation nette de 272 386 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Bons de Trésor	1 039 220	784 896
Décote	(18 018)	(10 894)
Primes	609	198
Titres de placement	22 007	5 089
Créances et dettes rattachées	35 293	27 436
<b>Total</b>	<b>1 079 111</b>	<b>806 725</b>

**Note 5 : Portefeuille d'investissement.**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 216 661 KDT au 31 décembre 2011 contre 162 629 31 décembre 2010, soit une augmentation nette de 54 032 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Titres d'investissement	74 367	47 390
SICAR Fonds gérés	12 026	12 876
Titres de participations	129 502	100 445
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	10 923	9 729
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>228 898</b>	<b>172 520</b>
Provisions	(8 807)	(6 815)
Plus-value réservées	(3 430)	(3 076)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(12 237)</b>	<b>(9 891)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>216 661</b>	<b>162 629</b>

**Note 6 : Titres mis en équivalence.**

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 70 090 KDT à la date du 31 décembre 2011 contre 51 138 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Titres A T L	16 002	16 140
Titres A T I	2 336	2 512
Titres A F C	1 376	1 131
Titres UNIFACTOR	2 006	1 739
Titres Arabia Sicav	1 655	1 679
Titres Sanadett Sicav	31 424	11 256
Titres Axis Trésorerie	516	502
Titres Axis Protège	124	124
Titres CODIS	292	281
FCP IRADETT 20	199	199
FCP IRADETT 50	209	209
FCP IRADETT 100	152	160
FCP IRADETT CEA	130	148
FCP SALAMETT PLUS	1 756	2 343
FCP SALAMETT CAP	11 913	12 715
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>70 090</b>	<b>51 138</b>

**Note 7 : Valeurs Immobilisées**

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2011 à 65 533 KDT contre 63 398 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 135 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.10	Acquisition	Cession	VB au 31.12.11	Amortissements cumulés au 31.12.11	Reprises de 2011	V Nette au 31.12.11
Terrains	3 216	2 871	-	6 087	-	-	6 087
Immeubles	21 317	313	-	21 630	8 837	-	12 793
Matériels et Mobilier	5 363	632	466	5 529	3 646	270	2 153
Matériels informatiques	23 348	3 281	2 155	24 474	18 961	1 872	7 385
Matériels roulants	5 750	1 180	490	6 440	4 439	435	2 436
Autres Immobilisations	55 721	9 950	6 927	58 744	28 473	1 501	31 772
Ecart d'acquisition	3 358	-	-	3 358	451	-	2 907
<b>Total</b>	<b>118 073</b>	<b>18 227</b>	<b>10 038</b>	<b>126 262</b>	<b>64 807</b>	<b>4 078</b>	<b>65 533</b>

**Note 8 : Autres actifs**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 39 792 KDT contre 37 660 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 132 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Crédits & Avances aux Personnels	15 136	14 967
Impôts Actif	6 593	5 826
Impôts différer Actif	105	-
Stocks Imprimés & Fournitures	577	511
Charges à répartir	730	877
Comptes d'attente	20 555	18 089
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provision sur autres actifs	(4 309)	(3 015)
<b>Total</b>	<b>39 792</b>	<b>37 660</b>

**Charges à répartir**

Les charges à répartir totalisent un montant de 730 KDT au 31 décembre 2011 contre un montant de 877 KDT à fin 2010 soit une diminution de 147 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2010	Frais engagés en 2011	VB Déc. 2011	Résorptions cumulées Déc-10	Résorption exercice 2011	Résorptions cumulées Déc-11	V.Netto Déc 2011
Frais de publicité	8 975	-	8 975	8 704	130	8 834	141
Autres charges à répartir	926	41	967	319	59	378	589
<b>Total</b>	<b>9 901</b>	<b>41</b>	<b>9 942</b>	<b>9 023</b>	<b>189</b>	<b>9 212</b>	<b>730</b>

### 3.2 PASSIF

#### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 524 377 KDT au 31 décembre 2010 à 466 681 KDT au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts à vue	6 669	10 674
Emprunts	452 638	489 287
Dettes rattachées	317	222
Autres dépôts à affecter	7 057	24 194
<b>Total</b>	<b>466 681</b>	<b>524 377</b>

#### Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 213 085 KDT au 31 décembre 2011 contre 2 891 717 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts à vue	1 181 114	1 094 348
Dépôts à Terme	1 331 409	1 101 325
Comptes d'épargne	538 707	477 052
Autres sommes dues à la clientèle	143 861	204 862
Dettes rattachées	17 994	14 130
<b>Total</b>	<b>3 213 085</b>	<b>2 891 717</b>

#### Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 199 115 KDT au 31 décembre 2011 contre 194 066 KDT au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 5 049 KDT.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dotation FOPRODI	200	200
Dotation FONAPRA	1 794	1 656
Lignes de crédit extérieures	61 058	59 292
Emprunt obligataire	90 995	93 246
Autres ressources	41 666	35 834
Intérêts courus	3 402	3 838
<b>Total</b>	<b>199 115</b>	<b>194 066</b>

**Note 12 : Autres passifs.**

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 29 759 KDT contre 26 015 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 3 744 KDT détaillée comme suit :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Frais liés au Personnel	10 515	8 868
Divers frais à payer	8 351	7 023
Impôts Passifs	5 993	6 654
Provisions pour risques et charges	3 736	3 159
Comptes D'attente	1 164	311
<b>Total</b>	<b>29 759</b>	<b>26 015</b>

**3.3 CAPITAUX PROPRES****Note 13 : Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 453 554 KDT à fin 2011 contre 419 730 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 33 824 KDT ainsi détaillée :

	<b>Solde au 31.12.2011 avant affectation</b>	<b>Solde au 31.12.2010 avant affectation</b>
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	314 929	260 028
Résultat consolidé	34 869	56 401
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>449 798</b>	<b>416 429</b>
Part des minoritaires dans les réserves	2 767	2 548
Part des minoritaires dans le résultat	989	753
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>453 554</b>	<b>419 730</b>

### 3.4 ETAT DE RESULTAT

#### Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 145 287 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 134 166 au cours de l'exercice 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 908	10 843
Intérêts sur crédit CT & MLT	112 258	100 761
Intérêts sur comptes courants débiteurs	22 711	19 669
Autres intérêts et revenus assimilés	-	4
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 410	2 889
<b>Total</b>	<b>145 287</b>	<b>134 166</b>

#### Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 33 481 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 33 694 KDT au cours de l'exercice 2010 soit une diminution de 213 KDT :

Désignation	2011	2010
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 319	18 201
Commissions sur opérations internationales	3 247	3 386
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 667	6 360
Récupérations et autres commissions	5 248	5 747
<b>Total</b>	<b>33 481</b>	<b>33 694</b>

#### Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 62 973 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 68 589 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Produits sur Bons de Trésor	59 849	63 704
Décote sur titres de transactions	(7 123)	(5 973)
Prime sur titres de transactions	411	-
Produits sur placements	65	25
<b>Gains sur portefeuille-titres commercial</b>	<b>53 202</b>	<b>57 756</b>
Profit/ Perte sur opérations de change	2 474	143
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 755	11 954
Profit/ Perte sur position de change à terme	(5 458)	(1 264)
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>9 771</b>	<b>10 833</b>
<b>Total</b>	<b>62 973</b>	<b>68 589</b>

**Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 10 170 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 7 075 KDT au cours de l'exercice 2010 soit une augmentation de 3 095 KDT :

Désignation	2011	2010
Produits de valeurs mobilières	3 925	2 088
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 245	4 987
<b>Total</b>	<b>10 170</b>	<b>7 075</b>

**Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 100 438 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 94 054 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	13 112	11 306
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 199	7 297
Intérêts sur dépôts à terme	54 004	52 759
Intérêts sur comptes d'épargne	13 101	11 367
Intérêts sur dépôts à vue	13 022	11 325
<b>Total</b>	<b>100 438</b>	<b>94 054</b>

**Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 32 902 KDT au cours de 2011 contre un montant de 18 193 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	29 713	32 354
Dotations aux provisions collectives	11 281	-
Perte sur créances	2 416	1 827
Reprises provisions	(10 508)	(15 988)
<b>Total</b>	<b>32 902</b>	<b>18 193</b>

**Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 956 KDT au cours de 2011 contre un montant de 1 006 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 978	2 652
Plus-value sur cession titres de participation	-	(1 477)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(2 022)	(169)
<b>Total</b>	<b>1 956</b>	<b>1 006</b>

### 3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

#### Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de (1 027) KDT contre un solde de 106 609 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	2011	2010
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(166 517)	109 493
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	319 263	499 365
Titres des sociétés cotées et des sicav	(12 565)	24 414
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(141 208)	(526 663)
<b>Total</b>	<b>(1 027)</b>	<b>106 609</b>

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2011**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 449 798 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 869 KDT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :

- Certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011, qui ont été rééchelonnées pour un montant de 1 872 KDT, ont fait l'objet de réservation (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la page 14 sous le paragraphe « classification des engagements ») ; et
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée par la société mère « Arab Tunisian Bank » pour un montant de 11 281 KDT. Ce montant a été déterminé selon la méthode présentée par le groupe au niveau de la page 13 sous le paragraphe « Provisions collectives ».

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

#### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2011.

**Tunis, le 22 Juin 2012**

#### Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**La Générale d'Audit & Conseil  
Chiheb GHANMI**